



ARRETE n° 2022-136-EGL

Le Maire de la Commune de Vair sur Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21 relatif à la conservation des propriétés de la commune

CONSIDERANT que des travaux de chauffage doivent être effectués,

ARRETE

Article 1 : L'accès à l'église de Saint Herblon, place Saint Hermeland, sera interdit aux publics du :

21 novembre 2022 au 25 novembre 2022.

ET DU

28 novembre 2022 au 02 décembre 2022

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Saintt Herblon, commune déléguée de VAIR SUR LOIRE, ainsi qu'à l'église de Saint Herblon.

Article 3 : Monsieur Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

A VAIR SUR LOIRE, le 14 novembre 2022

Le Maire,
Eric LUCAS

